

C. 184-63

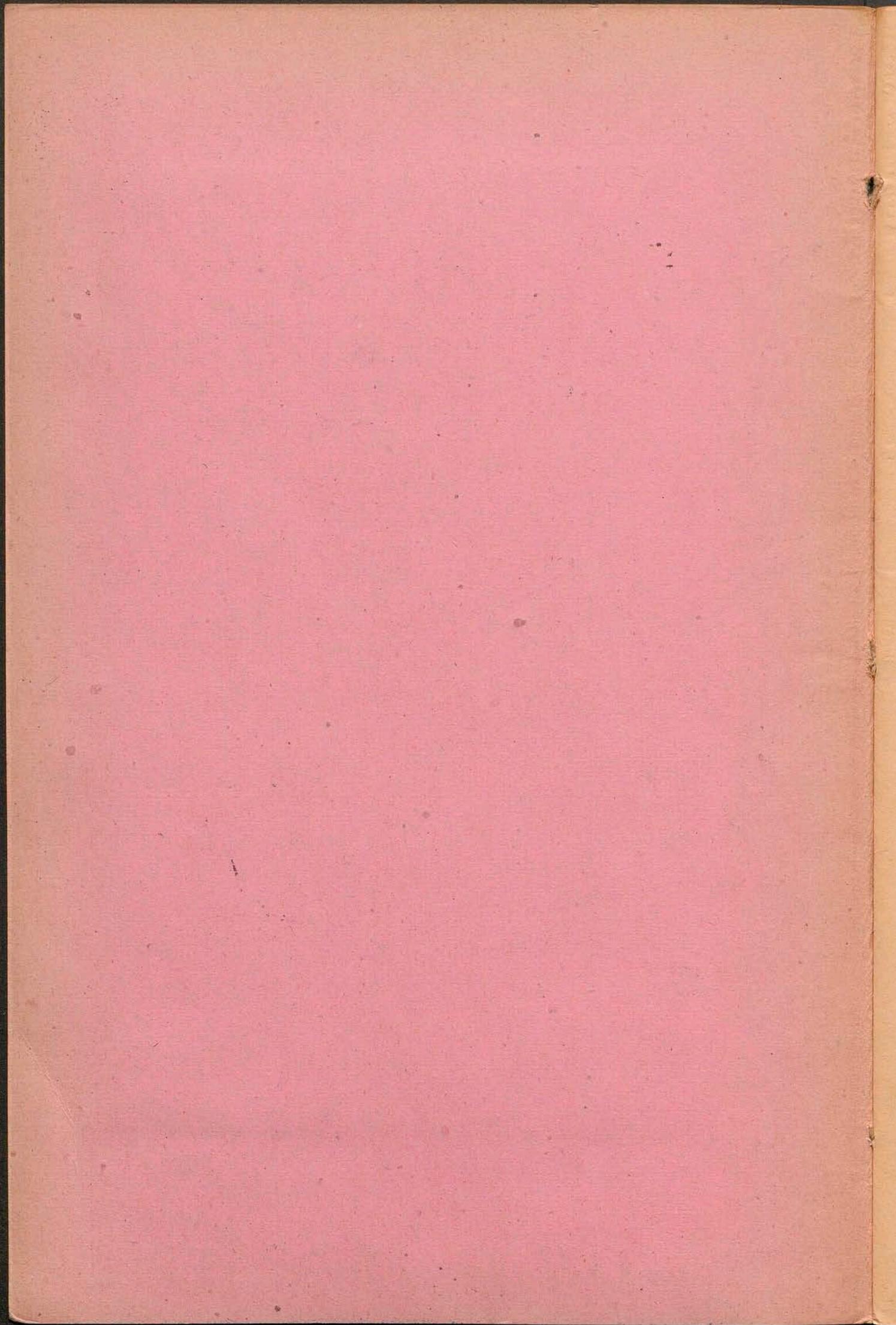
— 16 —

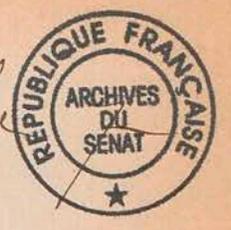
252  
COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à modifier les articles 25 et 62 de la loi du 15 avril 1829, relative à la pêche fluviale. (N° 217, session de 1898.)

Nommée le 3 juin 1898.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : BAYOL.  
2<sup>e</sup> — CROZET-FOURNEYRON.  
3<sup>e</sup> — RAMBOURGT.  
4<sup>e</sup> — CÉSAR DUVAL. *rapporteur*  
5<sup>e</sup> — LEGLUDIC.  
6<sup>e</sup> — PAULIAC.  
7<sup>e</sup> — VELTEN. *Président*  
8<sup>e</sup> — LE COUR GRANDMAISON.  
9<sup>e</sup> — PAULIAT. *Secrétaire*  
≡





La Commission des Rentes

juin 1898,

Le bureau ayant été constitué,  
Ses membres M. Veltès  
Secrétaire : M. Paulin.

M. César Laisant ancien directeur

1- Bureau, chef

2- Compt. - Finances, tout le monde pour le projet

3- Recettes, chef

4- Compt. - Finances, ancien, chef

5- L'ancien, le nouveau

6- M. Paulin, tout le monde pour le projet - tout est dynamit.

7- M. Veltès, ancien

8- chef

9- M. Paulin, ancien

M. César Laisant ancien directeur ne le prend pas le projet de loi

L. Laisant  
*[Signature]*

Paulin  
*[Signature]*

2



*[Faint, illegible handwriting in blue ink, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*

Séance du 5 Juillet 1898.

ouvert à 2 1/2 Président M. Veltin

Secrétaire M. Crozet-Fournier

M. César Durat donne lecture de son rapport

Il est approuvé

Le Président

*Veltin*

Le Secrétaire

*Crozet-Fournier*